



PRÉFÈTE DE LA MAYENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Laval, le 2 octobre 2023

Cyanobactéries dans la rivière La Mayenne : alerte de niveau 2 sur le secteur de Mayenne et vigilance sur les secteurs de Laval et Château-Gontier-sur-Mayenne

La formation des [cyanobactéries](#), micro-organismes photosynthétiques, est favorisée par les fortes chaleurs et l'ensoleillement. Certaines cyanobactéries produisent des toxines pouvant provoquer des troubles de la santé chez l'homme (digestifs, neurologiques, cutanés) et chez certains animaux. Les chiens peuvent être particulièrement vulnérables de par leurs comportements. Des mesures de précaution telles que l'évitement des zones de prolifération ou le rinçage après immersion permettent de prévenir l'apparition de symptômes.

Pour suivre le risque sanitaire sur la rivière La Mayenne, un programme de surveillance du développement des cyanobactéries est mis en place depuis l'été 2023. Des analyses sont réalisées deux fois par semaine à Mayenne, Laval et Château-Gontier-sur-Mayenne. Les analyses permettent de déterminer le niveau de risque sanitaire et de limiter voire interdire les activités nautiques à risque en conséquence.

Les analyses réalisées le 29 septembre attestent de la présence de microcystine en concentration importante, toxine produite par les cyanobactéries, à Mayenne. Le seuil de 5µg/l étant franchi une nouvelle fois, le niveau d'alerte 2 est maintenu sur le secteur de Mayenne.

La présence de microcystine n'est pas mesurée sur les secteurs de Laval et Château-Gontier-sur-Mayenne.

En conséquence :

- [l'alerte de niveau 2](#) est maintenue à partir du barrage de Saint-Fraimbault-de-Prières jusqu'à l'écluse de Belle Poule ;
- [la vigilance](#) est de mise à partir de l'écluse de Belle Poule jusqu'à la limite du département de Mayenne avec le Maine-et-Loire ; Les usagers de la rivière sont appelés à rester vigilants et à appliquer les mesures de précaution.

Consultez l'arrêté préfectoral sur :

www.mayenne.gouv.fr > Publications > Recueil Actes Administratifs > RAA spécial du 29 septembre 2023

Cabinet de la préfète

Tél : 02 43 01 50 54

Mail : pref-communication@mayenne.gouv.fr

Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

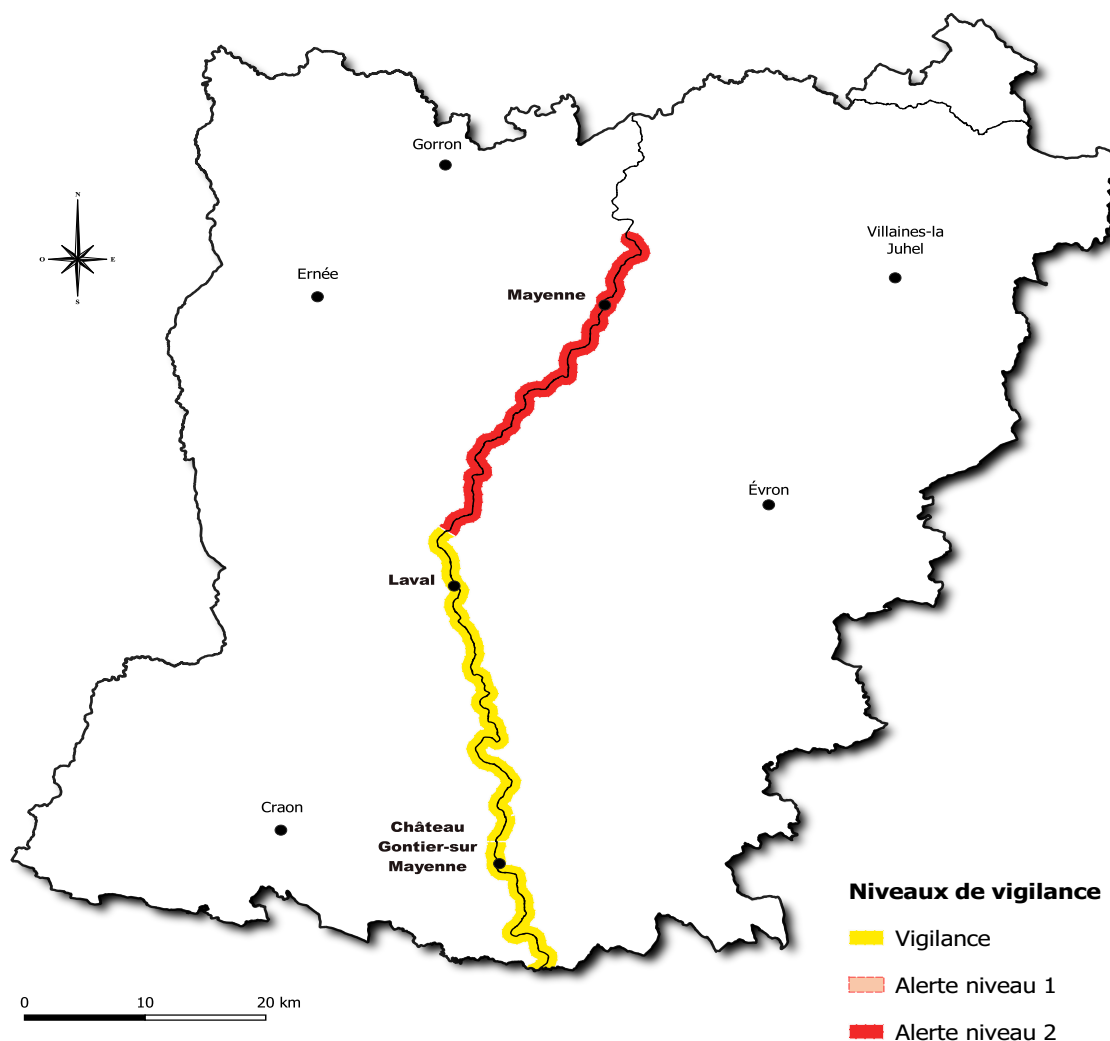
1/2

16 place Jean Moulin
53000 LAVAL

 @Prefet53

 Préfet de la Mayenne

 @prefet53



Sources : ©IGN / DDT 53

Service/Unité : SMT / GEOCT

Date : 29/09/2023

Direction Départementale des Territoires de la Mayenne - Cité administrative - Rue Mac Donald BP 23009 - 53063 Laval cedex 09

Pour signaler le développement de cyanobactéries : ddt-secheresse@mayenne.gouv.fr
Pour toute question sanitaire sur les cyanobactéries : ars-pdl-se-eaux-loisirs@ars.sante.fr
Pour plus d'informations : <https://www.mayenne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-eau-et-biodiversite/Eau/Cyanobacteries/Cyanobacteries-adopter-les-bons-gestes-un-enjeu-sanitaire>